



Arras, le 27 mars 2018

Plan « Action cœur de ville » : 7 villes du département retenues

Pour permettre aux villes de retrouver un meilleur équilibre, de redonner attractivité et dynamisme à leurs centres, le Gouvernement a présenté en décembre 2017, un plan en faveur des villes de rayonnement régional.

Baptisé « Action cœur de ville », ce plan vise à améliorer dans la durée les domaines de l'habitat, du commerce, de la création d'emplois, mais aussi des transports et de la mobilité, de l'offre éducative, culturelle et sportive, de la qualité des sites d'enseignement, du développement des usages des outils numériques...

Ce plan s'adresse ainsi à des villes dont le rayonnement est régional et qui ont un rôle de centralité pour leur bassin de vie, aux communes qui ont exprimé un intérêt à intégrer le plan en accord avec l'intercommunalité.

Les villes dont le projet est abouti contractualiseront dès cette année. Celles dont le projet est en cours d'élaboration établiront un protocole de préfiguration du contrat en 2018.

Sept villes du département du Pas-de-Calais sont concernées par ce plan : **Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Liévin, Saint-Omer.**

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicite que les principales villes moyennes du département aient été retenues et pourront bénéficier du plan « Action cœur de ville ».